

Comité des relations pédagogiques et professionnelles 2018-2019

Lundi 24 septembre 2018

9h30 à 15h00, Centre administratif, salle Hauts-Bois, local 235

Présences : France Lagarde, Denis Rossignol, Josée Brisebois, Julie Martin, Johanne Baker, Richard Leblanc, Annick Lafontaine, Serge Lacourcière, Stéphane Rondeau (am- en remplacement de Nadine Carpentier), Marie-Claude Lajeunesse, Pierre Croteau, Daniel Boisjoli, Natacha Gosselin, Suzanne Pitre, Annick Lefebvre, Manon Laurin, Madeleine Vallières, Vicky Roy (en remplacement de Julie Éthier)

Absences : Nadine Carpentier, Julie Éthier (remplacée).

Compte rendu

Sujet	Objectif	Notes	Suivis
1- Accueil et validation de l'ordre du jour	Actualiser les objectifs et mandats.	L'ordre du jour est adopté tel que présenté.	
2- Approbation du compte rendu du CRT du 15 mai 2018 et suivis	Assurer les suivis.	Le compte rendu du CRT est approuvé tel que présenté. Suivis : 3. Comité SST : un comité sera mis en place cette année.	Ressources humaines

		<p>3. Politique de perfectionnement : La partie syndicale demande que cette politique soit revue pour être conforme à l'entente locale.</p> <p>3. Formulaire de remboursement des dépenses : Le formulaire n'a pas été adapté pour les achats en Ontario.</p> <p>7. Services en orthopédagogie : Les RÉSOS soumettront un document clarifiant les rôles et fonctions des enseignantes et enseignants ortho et des orthopédagogues.</p>	<p>Le SPEHR fera parvenir ses recommandations</p> <p>RÉSOS</p> <p>RÉSOS</p>
3- Approbation du compte rendu du comité paritaire EHDAA du 15 mai 2018 et suivis	Suivi	<p>Le compte rendu du comité paritaire EHDAA est approuvé tel que présenté.</p> <p>4. Validation des codes H et TGC : Le MEES a révisé son modèle de financement lié aux élèves H et TGC (Mesure 15333) applicable à compter de 2018-2019. Dans ce contexte, le MEES a remplacé l'opération de validation des codes de difficulté par un processus d'assurance qualité. À la suite de la déclaration des codes H et TGC par la commission scolaire, le MEES procédera par échantillonnage pour s'assurer de la conformité des déclarations.</p>	
4- Approbation du compte rendu du CPP du 6 juin 2018 et suivis	Suivi	<p>Le compte rendu du CPP est approuvé tel que présenté.</p> <p>6. Maternelle 4 ans TPMD : En 2017-2018, ouverture de 9 classes. En 2018-2019, le MEES allouait 15 classes, mais les inscriptions ont permis d'ouvrir 12 classes.</p>	
5- Article 4-2.00 CRPP	Informer	<p>Les membres prennent connaissance des clauses liées au CRPP.</p> <p>Les membres nomment M^{mes} France Lagarde et Marie-Claude Lajeunesse comme coordonnatrices du comité pour 2018-2019.</p> <p>Les membres prennent connaissance des mandats liés au comité paritaire EHDAA et des dispositions relatives aux élèves ayant des besoins particuliers en FGA et FP.</p> <p>Les parties conviennent que le « Mécanisme de règlement à l'amiable » prévu à la clause 8-9.04 E) est de référer la problématique aux deux coordonnatrices du CRPP.</p> <p>Le calendrier des rencontres et des objets prioritaires est accepté.</p>	

6- Organisation scolaire 2018-2019	Allocation des ressources	<p>L'organisation scolaire au 30 aout 2018 est déposée.</p> <p>Dans le tableau « Ajout pour petites écoles », un ajustement de 0,254 pour les classes jumelées 1^{re}-2^e devrait apparaître.</p> <p>La partie syndicale questionne sur le nombre de postes non comblés à ce jour et le nombre élevé de personnes non légalement qualifiées engagées.</p> <p>Les membres échangent sur les nombreux départs et sur les absences pour invalidité. Le comité SST étudiera ce dossier.</p> <p>M. Leblanc mentionne qu'une « Politique-cadre en gestion intégrée de la présence au travail » est en préparation.</p>	<p>RÉSOS</p> <p>Comité SST</p> <p>Ressources humaines</p>
7- Organisation des services liés aux mesures 15015 et 15025		<p>Les membres échangent sur l'utilisation dans leurs milieux respectifs des deux mesures suivantes qui ont permis de créer plusieurs postes et tâches pour 2018-2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure 15015 - Réussite en lecture, écriture et mathématique : Pour le préscolaire 4 et 5 ans et pour le 1^{er} cycle du primaire. • Mesure 15025 – Partir du bon pied : Pour le préscolaire 4 et 5 ans et pour la 1^{re} année du primaire. <p>Les directions d'école mentionnent que l'organisation des services a été construite de façon à diminuer le nombre d'intervenants par classe, sans pour autant diminuer les services.</p> <p>M^{me} Lagarde mentionne que la mesure 15015 a permis d'augmenter la réussite de façon significative.</p>	
8- GPAÉ		<p>Les titulaires et les spécialistes des GPAÉ et des classes d'aide recevront leurs allocations bientôt.</p>	<p>Les RÉSOS vont informer les enseignantes et enseignants concernés.</p>
9- Normes et modalités		<p>La partie syndicale demande que la consultation sur les Normes et modalités soit faite en début d'année puisqu'il faut attendre l'Instruction annuelle qui paraît à la mi-juin seulement et parce qu'il y a souvent des changements dans le personnel enseignant.</p> <p>Les membres échangent sur la possibilité de semestrialisation et la marche à suivre pour l'évaluation.</p>	

10- Calendrier 2018-2019	Journées de réserve	<p>Pour des raisons pédagogiques, l'utilisation des « journées de réserve » est que la 1^{re} journée de réserve devient une journée de classe. Pour 2018-2019, les trois journées de réserve sont le 26 avril, le 17 mai et le 7 juin 2019. Le 1^{er} octobre devenant une journée pédagogique, le 26 avril devient une journée de classe.</p> <p>La partie syndicale mentionne que les calendriers de la FGA et de la FP ne comportent pas de journées de réserve.</p>	
11- Éducation à la sexualité		<p>La partie syndicale rappelle les propos du ministre concernant l'enseignement des contenus de l'Éducation à la sexualité soit « La participation du personnel enseignant doit être sur une base volontaire et que les contenus font partie des domaines généraux de formation qui doivent être approuvés par le conseil d'établissement. »</p> <p>La partie patronale signale que le Ministère de la Santé et des Services sociaux contribuera à la mise en œuvre des contenus et que des formations seront offertes par les RÉSOS.</p>	RÉSOS
12- Services en psychologie et orthophonie		<p>Pour 2018-2019, un psychologue à temps plein est affecté pour Les Petits Ponts et ÉSSC et un autre à temps plein pour la CÉHG et le Cœur de la Gatineau (secondaire). Pour Le Rucher et le Cœur de la Gatineau (primaire), la commission scolaire fait appel à des ressources externes au privé.</p> <p>Pour 2018-2019, deux orthophonistes à temps plein sont affectées dans le Pontiac et dans la Vallée de la Gatineau (une par région).</p> <p>M^{me} Lagarde présente le mécanisme de dépistage pour tous les élèves du préscolaire 5 ans. Le test utilisé (EVIP) sert à évaluer les habiletés de vocabulaire réceptif. Elle mentionne que les RÉSOS vont présenter cette pratique de dépistage au MEES et à d'autres commissions scolaires.</p> <p>La partie syndicale souligne cette bonne pratique.</p>	
13- Plan de soutien (formation 2018-2019)		Les RÉSOS feront parvenir à la partie syndicale le lien pour accéder au plan de formation.	RÉSOS
14- Budget de perfectionnement		<p>La ventilation des budgets de 2014-2015 à 2018-2019 est déposée.</p> <p>Le budget de la FGA est à vérifier, les dépenses de 2017-2018 semblent trop élevées.</p>	<p>Ressources humaines</p> <p>Ressources humaines</p>

		<p>M. Leblanc mentionne que ces budgets peuvent être ajustés en fonction du nombre élevé de nouveaux postes.</p> <p>Le budget pour Le Rucher indique un solde positif important pour 2017-2018. Des explications sont données.</p>	<p>Ressources humaines</p> <p>Ressources humaines</p>
15- Encadrement des stagiaires		<p>Les mêmes modalités que 2017-2018 sont retenues pour la compensation des maitres associés (voir en annexe).</p> <p>La partie syndicale demande des précisions sur l'utilisation des jours compensés (journées de libération ou journées payées).</p> <p>Une consultation des directions d'écoles sera faite pour évaluer le besoin d'une formation pour les maitres associés.</p> <p>Un questionnaire se pose sur l'encadrement d'un stage 4 sous contrat.</p>	<p>Ressources humaines</p> <p>Ressources humaines</p> <p>Ressources humaines</p>
16- Échéancier du paiement des dépassements du maximum d'élèves		<p>L'échéancier est déposé.</p> <p>La partie syndicale mentionne que, depuis deux ans, l'échéancier est respecté.</p>	
17- Saut de paie été 2019		<p>M. Leblanc dépose un projet de lettre d'explications au personnel enseignant. Des modifications seront apportées et un tableau synthèse sera ajouté.</p> <p>La partie syndicale insiste sur le fait que cette information doit parvenir au personnel concerné très rapidement.</p>	<p>Ressources humaines</p>
18- Procédure d'évaluation des enseignants orthopédagogues et enseignants soutien (comité ad hoc)		<p>Un comité formé des trois directions du primaire, de trois enseignants et des deux coordonnatrices se rencontrera le 30 octobre à 13 h pour adapter la procédure d'évaluation aux enseignantes et enseignants ortho et aux enseignantes et enseignants soutien.</p> <p>Ce comité proposera aussi un vocabulaire commun pour les tâches du personnel enseignant ortho, enseignant soutien, ressource enseignante et enseignant ressource.</p>	

19- Création de 2 sous-disciplines au champ 03		<p>La partie syndicale mentionne que la convention ne permet pas de créer des sous-disciplines au champ 3 Primaire.</p> <p>Les enseignants soutien qui désirent obtenir un poste de titulaire et vice versa devront faire une demande de mutation.</p> <p>La partie syndicale adaptera le formulaire de demande de mutation pour le champ 3 Primaire.</p>	SPEHR
20- Calendrier des rencontres 2018-2019		La prochaine rencontre aura lieu le 22 novembre 2018.	
21- Levée de la rencontre		La rencontre est levée à 15 h.	